

## TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A BUT COMMERCIAL		
Intitulé	période/temps d'occupation	Montant
Terrasse		
Terrasse simple	entre le 1er novembre et le 31 mars	10,5 € par m <sup>2</sup>
	entre le 1er avril et le 31 octobre	21€ par m <sup>2</sup>
Terrasse aménagée (avec revêtement au sol)	entre le 1er novembre et le 31 mars	13 € par m <sup>2</sup>
	entre le 1er avril et le 31 octobre	25€ par m <sup>2</sup>
Mobiliers divers		
Etals commerciaux	par année	50€ par m <sup>2</sup>
Chevalet (taille max 1,5m de ht*0,75) ou totem limités à 1 par commerce	par année	GRATUIT
Rôtissoire, machine à glace et autres équipements de vente limité à 1 m <sup>2</sup> par commerce	par année	100 €
Véhicules et stands de vente		
Véhicules alimentaires (food trucks, pizza, ...)	Jour	20 € par véhicule
	mois	160 € par véhicule
Véhicules et stands de vente au déballage, (alimentaire, outillage, matelas, vêtements, accessoires, sapins...)	demi/Journée	6 €/ml
Forains festivités		
Véhicules et stands ventes (churros, peluches...)	Jour	11€ par stand ou véhicule
Attractions et manèges > 100 m <sup>2</sup> (auto tamponneuses...)	Jour	51,5 € par attraction
Attractions et manèges < 100 m <sup>2</sup> (peche canard, trampoling, machines à pièces...)	Jour	31 € par attraction
Cirques	Jour	150 €
Marchés		
Abonné	Trimestre	5,50 € par ml
Non abonné	Jour	1,20 € par ml
Electricité	Trimestre	40 €
Opération Immobilière		
Bulle de vente	par mois	de 0 à 16m <sup>2</sup> = 400 €
		par tranche de 10m <sup>2</sup> supplémentaire = 200 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC sur place de stationnement payante		
Occupation de place de stationnement payante (zone bleue comprise)	par demi journée	10 € par place
	par journée	30 € par place

## REDEVANCE ADDITIONNELLE

Une redevance additionnelle s'appliquera si le demandeur ne respecte pas l'arrêté municipal qui lui a été délivré.

pour rappel, la redevance additionnelle ne se substitue pas aux contraventions suivantes :

- 4° classe pour stationnement très gênant 135 € d'amende. Infraction au code de la route
- 5 ° classe pour occupation du domaine public sans autorisation jusqu'à 1500 € d'amende. Infraction au code de la voirie routière

Intitulé	Constat	Montant
<b>Occupation de place de stationnement non autorisée par l'arrêté délivré</b>		
Occupation de places de stationnement	Par constat de la police municipale	50 € par place
<b>Occupation de surface sur trottoirs ou accotements non autorisée par l'arrêté délivré</b>		
Occupation de surface sur trottoir ou accotement sans impact sur la continuité piétonne (largeur de trottoir restante supérieur à 1,40m)	Par constat de la police municipale	5 € par m <sup>2</sup>
Occupation de surface sur trottoir ou	Par constat de la police municipale	10 € par m <sup>2</sup>
<b>Occupation de surface sur chaussée non autorisée par l'arrêté délivré</b>		
Occupation de surface sur chaussée sans fermeture de chaussée	Par constat de la police municipale	100 €
Occupation de surface sur chaussée avec fermeture de la voie	Par constat de la police municipale	200 €
<b>Défaut de mise en place de déviation demandée par l'arrêté délivré</b>		
Absence de mise en place de dispositif de déviation piétonne	Par constat de la police municipale	200,00 €
Absence de mise en place de dispositif de déviation de véhicules ( VL ou PL)	Par constat de la police municipale	500,00 €
<b>Défaut de nettoyage pendant et après occupation</b>		
Non nettoyage des espaces occupés dans un but commercial (terrasses, étals...) pendant et après l'occupation	Par constat de la police municipale	10 € par m <sup>2</sup>
Non nettoyage de la place stationnement après occupation	Par constat de la police municipale	100 € par place
Non nettoyage du trottoir ou accotement après occupation	Par constat de la police municipale	50€ par m <sup>2</sup>
Non nettoyage de la voie occupée ou impactée par le chantier	Par constat de la police municipale	5€ par m <sup>2</sup>

Note: le constat établi par la police municipale vaut mise en demeure de rétablissement de la situation sans délai.